

1918-11-12

AFSENDER

Paul Guillaume

MODTAGER

Poul Uttenreitter

FAKTA

Dokumenttype:
Brev

Sprog:
Fransk

Generel kommentar:
Formentlig gælder tilladelsen det
Derain-maleri, der var gengivet i
Klingen II. årgang nr. 1

Afsendersted:
Paris

Afsenderinfo (lakstempel, adresse
m.m.):
Les Arts a Paris' brevpapir
108, faubourg Saint-Honoré

Modtagersted:
Kerteminde

Omtalte personer:
André Derain
Adam Fischer

Arkivplacering:
Poul Uttenreitters papirer. Det
Kongelige Bibliotek, Tilg. 634.

DOKUMENTINDHOLD

Paul Guillaume giver med glæde sin tilladelse til at reproducere de
ønskede fotos i Uttenreitters morsomme tidsskrift, dog med visse
forbehold.

TRANSSKRIFTION

12 N^{br} 1918,

Monsieur le Directeur,

J'ai en le plus grand plaisir à apprendre que certaines de mes photos vous
avaient été utiles et que vous en aviez donné des reproductions dans votre
jolie revue. Mais certaines observations me dont faits, que je suis obligé
de prendre en considération.

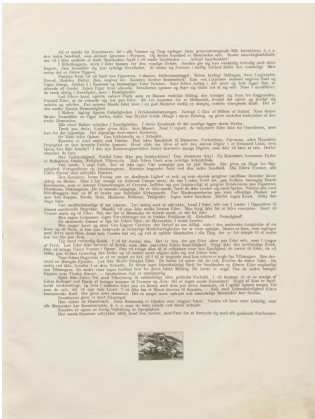
En effet, il se produit que les photos de tableaux qui sont ma propriété, se
trouverent vendus dans le délai qui s'écoule entre la remise des photos et
leur publication dans votre revue, et cela contrarie les acquéreurs.

A l'avenir, je choisirai donc pour vous des photographies d'oeuvres
vendues par moi à des amateurs qui ne s'opposent pas à ce que
reproduction en soit donnée librement. Toutes les photos de Dessins de
Derain, que j'ai remises dernièrement à monsieur A. Fischer, vous pouvez
le reproduire. Croyez a mes bons sentiments

Voudriez-vous m'envoyer votre no.d'octobre et les suivantes - merci
d'avance.

Paul Guillaume

OMTALTE VÆRKER



Klingen II, 1, s. 4

LES ARTS A PARIS

Revue d'Actualités Critiques et Littéraires des Arts et de la Curiosité

Directeur : Paul Guillaume

Téléphone : Élysée 46-24

108, faubourg Saint-Honoré

12 May 1918,

Mon cher Directeur,

J'ai eu le plus grand plaisir à apprendre
que certains de mes photos vous avaient été
utiles et que vous en aviez donné des
reproductions dans votre jolie Revue. Mais
certains observations me sont faites, que
je suis obligé de prendre en considération.
En effet, il se produit que les photos de
tableaux qui sont ma propriété, et trouvent
vendus dans le délai qui s'écoule entre la
dépense des photos et leur publication dans
votre Revue, et cela contrevient la législation.
A l'avenir, je choisirai donc pour vous
des photographies d'œuvres ~~qui~~ vendues
par moi à des amateurs qui ne s'opposent
pas à ce que reproduction en soit donnée
librement. Toutes les photos de Dessins de
Serafin, que j'ai remis dernièrement à
Monsieur A. Fisher, vous pouvez le reproduire
librement à mes bons paiements.
Croyez, mon cher Directeur, à ma haute estime
et les salutations - très respectueuses -
Paul Guillaume